

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Biganos, le 27 juin 2022

Retour sur le Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le Conseil de gestion du **Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon** s'est réuni ce lundi 27 juin à Biganos sous la présidence de Cédric Pain.

L'instance de gouvernance locale a rendu un avis conforme sur le projet de réensablement des plages d'Arcachon sur dix ans (2023 - 2033). Le Conseil de gestion était également sollicité sur plusieurs projets d'arrêtés.

Projet de réensablement des plages d'Arcachon et du Nord Pyla sur dix ans : avis conforme

Le Conseil de gestion s'est prononcé favorablement sur le projet de réensablement des plages d'Arcachon et du Nord Pyla accompagné d'une réserve, de prescriptions et de recommandations. La réserve porte sur la présence d'un herbier de zostère à proximité à prendre en compte dans la programmation du chantier.

Parmi les prescriptions, il a été adopté le fait de constituer un comité de suivi annuel des travaux afin d'y associer les services de l'État, les communes, le Parc naturel marin et le comité d'expert d'ARCADE. Le conseil de gestion a souhaité que ce comité de suivi intègre également un représentant du collège des associations. Dans le cas où les opérations mobilisent du sable issu de chantiers terrestres, il est également prescrit des analyses de sa qualité en amont des opérations. De plus, il est imposé l'utilisation d'huiles et de produits biodégradables ainsi que de kits anti-pollution dans chaque engin de chantier.

La consolidation des échanges avec les professionnels de la pêche a été recommandée, ainsi que de limiter au maximum la circulation d'engins de chantier et de réduire la surface à draguer. Il a également été recommandé d'intégrer les résultats du projet ARCADE dans la planification et l'organisation des opérations de réensablement.

Projet de transferts de gestion au titre des ports gérés par le Syndicat mixte des Ports du Bassin d’Arcachon (SMPBA)

Les projets d’arrêtés de transfert et les projets de procès-verbaux de mise à disposition de dépendance de DPM pour les 14 ports gérés par le SMPBA ont également été examinés par le Conseil de gestion.

Les projets relatifs aux ports du Bétey, Fontainevieille, Gujan, Larros, Canal, La Barbotière La Mole et de Meyran ont reçu un avis favorable, accompagné de réserves et de recommandations. Parmi les réserves sont notamment appelées une saisine du Parc naturel pour toutes les opérations d’aménagement prévues au sein des périmètres portuaires et susceptibles de présenter un risque d’incompatibilité avec les objectifs du Plan de gestion du Parc naturel marin, et une saisine systématique sur les opérations impliquant l’artificialisation de DPM naturel. L’organisation d’un dialogue en amont de chaque opération d’aménagement et entre les différents acteurs concernés est également recommandée.

Les projets relatifs aux ports d’Arès, d’Andernos-les-Bains, de Taussat, de Cassy, du Rocher et de La Teste de Buch Centre seront traités lors d’une prochaine instance pour permettre la tenue d’échanges complémentaires, d’ores et déjà planifiés.

Projet d’installation d’une billetterie de l’UBA au lieu-dit Le Sabloney

Le Conseil de gestion s’est également prononcé favorablement sur le projet d’AOT pour l’installation de la billetterie de l’UBA au lieu-dit le Sabloney, sur la commune de La Teste de Buch. Les nombreuses prescriptions reprises suite à une réunion de travail organisée en mai 2022 sur ce projet ont conduit le Conseil de gestion à accompagner son avis d’une seule réserve sur la poursuite des réflexions autour de l’implantation de cette billetterie en vue de la saison 2023.

Proposition de niveaux de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle au sein du PNMB

Cette séance a également été l’occasion pour le Conseil de gestion d’approuver les niveaux de risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats marins par les activités de pêche professionnelle présentes au sein du Parc naturel marin. Cette approbation est une étape importante au titre de l’évaluation des incidences Natura 2000 pour la pêche professionnelle.

Les prochaines étapes concerneront les mesures de gestion pouvant être mises en place en fonction des niveaux de risques approuvés. Ce projet fait l’objet d’un travail partenarial renforcé entre le Parc naturel marin et les comités des pêches depuis 2019.

Présentation du Rapport d’activités 2021

Le Rapport d’activité présente l’ensemble des actions et projets portés en 2021 par le Parc naturel marin en faveur de la connaissance et la protection du milieu marin, du développement durable des activités maritimes, de la valorisation de la culture maritime, de la mobilisation citoyenne et de la surveillance. Ce Rapport d’activité est diffusé à l’ensemble des partenaires du Parc naturel marin.

QUELQUES MOTS SUR...

Le conseil de gestion du Parc naturel marin

Le conseil de gestion du Parc naturel marin se compose de 56 membres regroupant l'ensemble des parties prenantes impliquées sur le territoire du Parc marin (élus, organisations professionnelles, usagers de loisirs, associations, services de l'État, scientifiques...). Il veille à la mise en œuvre du plan de gestion du Parc naturel marin, véritable feuille de route de l'établissement jusqu'en 2032.

Le conseil de gestion émet également des avis sur les initiatives et autorisations qui concernent son périmètre d'intervention et peut émettre un avis conforme concernant les activités susceptibles d'altérer de façon notable le milieu marin. Il décide de l'opportunité des aides techniques ou financières que le Parc marin peut apporter.

Le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Créé le 5 juin 2014, le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon est un espace protégé qui répond à trois objectifs : la connaissance, la protection du milieu et des patrimoines marins, le développement durable des activités maritimes. Il couvre 435 km² d'espace marin, englobant le Bassin et les eaux atlantiques jusqu'à 3 milles nautiques au large. Il comprend 144 km de côtes, signe d'un fort lien terre-mer.

L'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministères de la Transition écologique et de l'Agriculture et l'Alimentation. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer. Il est chargé de développer la connaissance scientifique et technique des espèces, des milieux et de leurs usages, de surveiller et de contrôler les atteintes à l'environnement, de gérer des espaces protégés, d'appuyer la mise en œuvre des politiques publiques, et de mobiliser l'ensemble de la société, acteurs socio-économiques comme citoyens.